



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16/05/2022

L'an **deux mil vingt-deux, le seize mai, à dix-neuf heures trente**, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, **sous la présidence de Madame MATTIAZZO Lise, Maire.**

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 15

Présents : 11

Absent avec pouvoir : 4

Absent : 0

Étaient présents :

Mme MATTIAZZO Lise, M. SAUVEZIE Dominique, Mme LABOUBEE Marie-José, M. DUPUY François, Mme BARBIERI Maryse, M. GRAVOUIL Michel, M. AUGIER Arnault, Mme BRUNETEAU Corinne, M. SECQ Jérôme, Mme PETITFRERE Eugénie, M. LABOUBEE Bernard,

Étaient absents excusés avec pouvoir :

Mme VAN DEN BESSELAAR PERALTA Angélique donne pouvoir à Mme PETITFRERE Eugénie,
Mme LEFEVRE Christine donne pouvoir à Mme BARBIERI Maryse,
Monsieur AUDARD Stéphane donne pouvoir à Mme MATTIAZZO Lise,
M. GODRIE-AUDOUIN Jacques donne pouvoir à Monsieur DUPUY François.

A été nommée comme secrétaire de séance : Mme PETITFRERE Eugénie.

Date de convocation
10/05/2022

Ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu de la séance du 11 avril 2022

Délibérations

- 2022-05-16-01 – Vote des tarifs garderie, cantine, transport scolaire.
- 2022-05-16-02 – Vote des tarifs location des salles et du matériel.
- 2022-05-16-03 – Vote des subventions aux associations.
- 2022-05-16-04 – Vote pour la création d'un poste ASVP.
- 2022-05-16-05 – Vote pour la fixation de la redevance opérateurs communication.
- 2022-05-16-06 – Attribution marché aménagement des ateliers municipaux.

Informations

Questions diverses

○ Mme le Maire ouvre la séance de Conseil Municipal, le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

❖ Approbation du compte rendu de la séance du 11 avril 2022

Vote : Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Compte rendu adopté

Mme le Maire débute la séance et propose d'ajouter la délibération suivante à l'ordre du jour :

- **2022-05-16/07** : Echange de parcelles entre la commune et divers particuliers.
- **ACCORD** de l'ensemble du Conseil Municipal.

➤ 2022-05-16/01 : Vote des tarifs garderie, cantine, transport scolaire

Tarifs de la garderie :

Mme Maryse BARBIERI indique aux membres du conseil municipal que 78 enfants sont inscrits à la garderie et qu'il y a environ 20 enfants le matin qui sont présents et à peu près pareil le soir. La garderie est ouverte de 7h00 à 9h00 et de 16h30 à 19h00. Mme BARBIERI propose de ne pas changer les tarifs qui sont déjà en vigueur, en fonction du quotient familial, soit :

Quotient Familial	1 Heure	2 Heures
QF – de 800 €	0.80 €	0.95 €
QF entre 800 et 1100 €	0.85 €	1.00 €
QF + de 1100 €	0.90 €	1.05 €

Le conseil municipal, après avoir procédé au vote :

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

- **ACCEPTÉ** les tarifs de la garderie conformément au tableau ci-dessus.

Tarifs de la cantine :

Mme Maryse BARBIERI indique que 115 enfants sont inscrits à la cantine scolaire. Mme la Maire propose de conserver les tarifs actuels malgré la mise en place de la loi EGalim et précise que le tarif actuel d'un repas comprend 1.61 € de produits alimentaires et que si nous ajoutons à ce tarif les divers frais (personnel, frais d'entretien, eau, électricité etc...) le tarif d'un repas revient à 8.50 €.

Le prix de 2.50 € par repas qui est actuellement facturé aux familles ne couvre que les fluides et les produits d'entretien.

Les tarifs actuels sont :

Elèves (maternelle et élémentaire)	2.50 €/repas
Personnel (instituteurs et autres)	4.10 €/repas

M. AUGIER Arnaud ajoute que ce serait important que les familles puissent être informées du coût de revient d'un repas et que c'est une information qui pourrait être intégrée dans le bulletin municipal.

M. François DUPUY trouve que les tarifs pratiqués ne sont pas assez élevés.

Le conseil municipal, après avoir procédé au vote :

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

- **ACCEPTE** les tarifs de la cantine conformément au tableau ci-dessus.

Gratuité du bus scolaire :

Mme le Maire propose que le bus reste gratuit pour les familles malgré l'augmentation du tarif du carburant.

Le conseil municipal, après avoir procédé au vote :

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

- **ACCEPTE** la gratuité du bus scolaire.

➤ 2022-05-16/02 : Vote des tarifs location des salles et du matériel

Madame le maire propose de modifier les tarifs de location des salles communales à compter du 1^{er} juin 2022 comme suit :

SALLE DES FETES	TARIFS	
Habitants de Bussac-Forêt	1 Journée	180,00 €
	½ Journée	100,00 €
	Week-end	250,00 €
Hors commune de Bussac-Forêt	1 Journée	300,00 €
	½ Journée	170,00 €
	Week-end	450,00 €
Entreprises / Professionnels de Bussac-Forêt	1 Journée	180,00 €
	½ Journée	100,00 €
	Week-end	250,00 €
Entreprise / Professionnels Hors Bussac-Forêt	1 Journée	300,00 €
	½ Journée	170,00 €
	Week-end	450,00 €
Pompiers	GRATUIT	
Associations	GRATUIT	

La caution de la salle des fêtes et du matériel est fixée à **500 €**.

SALLE DES BRUYERES	TARIFS	
Habitants de Bussac-Forêt	1 Journée	80,00 €
	½ Journée	50,00 €
	Week-end	120,00 €
Hors commune de Bussac-Forêt	1 Journée	120,00 €
	½ Journée	90,00 €
	Week-end	200,00 €
Entreprises / Professionnels de Bussac-Forêt	1 Journée	80,00 €
	½ Journée	50,00 €
	Week-end	120,00 €
Entreprise / Professionnels Hors Bussac-Forêt	1 Journée	120,00 €
	½ Journée	90,00 €
	Week-end	200,00 €
Pompiers	GRATUIT	
Associations	GRATUIT	

La caution de la salle des Bruyères et du matériel est fixée à **300 €**.

La salle de la gare est actuellement occupée et ne peut pas être proposée à la location.

Concernant la location des tables et des chaises, Mme le maire propose les tarifs suivants :

Habitants de Bussac-Forêt

Location matériels	Tarifs
Tables	3,00 € l'unité
Chaises	0,50 € l'unité

Habitants Hors commune de Bussac-Forêt

Location matériels	Tarifs
Tables	5,00 € l'unité
Chaises	1,00 € l'unité

La caution pour le prêt du matériel est fixée à **80 €**.

Le conseil municipal, après avoir procédé au vote :

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

- **ACCEPTE** la mise en place des nouveaux tarifs de location des salles communales et des tables et des chaises à compter du 1^{er} juin 2022 comme indiqués ci-dessus.

➤ 2022-05-16/03 : Vote des subventions aux associations

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2121-29 et L2311-7 ;
Considérant l'examen attentif des dossiers de demande de subvention déposés en mairie et sous réserve de la transmission de ce document pour certaines associations ;

Le Conseil Municipal décide d'attribuer les subventions suivantes aux différents organismes :

Nom de l'association bénéficiaire	Montant de la subvention attribuée	Vote	Observations
A.C.C.A	2 000 €	Pour : 15 Contre : Abs :	
Amicale Pétanque des pins	250 €	Pour : 15 Contre : Abs :	
Amicale des sapeurs-pompiers	600 €	Pour : 15 Contre : Abs :	
ARCBF	250 €	Pour : 15 Contre : Abs :	
Asso. Combat. Pris. Guerre	50 €	Pour : 15 Contre : Abs :	
Asso. des pompiers retraités	300 €	Pour : 15 Contre : Abs :	

Club pers. âgées Bruyères	1200 €	Pour : 15 Contre : Abs :	
Club Sportif Bussacais Cyclos	300 €	Pour : 15 Contre : Abs :	
Football Club Sud 17	5 500 €	Pour : 13 Contre : Abs : 1	M. GRAVOUIL sort de la salle et ne participe pas au vote
Comité des fêtes		Pour : Contre : Abs :	Une subvention sera attribuée qu'avec un budget prévisionnel d'activité
Créat – Artists - Bois	500 €	Pour : 15 Contre : Abs :	
De Fils en Aiguilles	200 €	Pour : 14 Contre : Abs : 1	
FNACA	50 €	Pour : 15 Contre : Abs :	
Club de Gym	600 €	Pour : 13 Contre : Abs :	Mme PETTFRERE sort de la salle et ne participe pas au vote ni au vote pour son pouvoir
Le petit Théâtre Bussacais	500 €	Pour : 15 Contre : Abs :	
OCCE Maternelle - coopérative	450 €	Pour : 15 Contre : Abs :	
OCCE Maternelle USEP	133 €	Pour : 15 Contre : Abs :	
Pétanque Bussac-Forêt	300 €	Pour : 15 Contre : Abs :	
Petit à Petit	300 €	Pour : 15 Contre : Abs :	
Saveurs et découvertes	500 €	Pour : 13 Contre : Abs :	Mme BARBIERI sort de la salle et ne participe pas au vote ni au vote pour son pouvoir
SCOP USEP Elémentaire	570 €	Pour : 15 Contre : Abs :	
SCOP USEP Elémentaire Coopérative	950 €	Pour : 15 Contre : Abs :	
Tennis club de BUSSAC-FORET	1000 €	Pour : 14 Contre : Abs :	Mme BRUNETEAU sort de la salle et ne participe pas au vote
Tennis de table	300 €	Pour : 14 Contre : Abs :	M. LABOUBEE sort de la salle et ne participe pas au vote

Subventions particulières :

Nom de l'association bénéficiaire	Montant de la subvention attribuée	Vote	Observations
FC SUD 17	2 500 €	Pour : 13 Contre : Abs : 1	Pour participation aux frais d'emplois M. GRAVOUIL sort de la salle et ne participe pas au vote
Ecole Maternelle	1000 €	Pour : 15 Contre : Abs :	Pour le projet sorties cinéma - Transport et entrées
Club de gymnastique	1000 €	Pour : 15 Contre : Abs :	Pour participation à l'animation fête locale

Monsieur GRAVOUIL manifeste son mécontentement en raison de la modification de la subvention de base du FC SUD 17.

➤ 2022-05-16/04 : Vote pour la création d'un poste ASVP

Mme le maire informe les membres du conseil municipal qu'un des agents de la commune a proposé d'occuper un poste d'ASVP (Agent de surveillance de la voie publique). Celui-ci a suivi la formation. Mme le Maire propose donc de créer un poste d'ASVP pour 5 heures par mois. Notre agent aura donc 5 heures de fonction d'ASVP et 30 heures d'adjoint technique. Une demande d'agrément va être adressée à M. Le Procureur de la République et une demande d'assermentation devra être faite également.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a procédé au vote :

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

- **ACCEPTE** la création d'un poste d'ASVP pour 5h00 par mois

➤ 2022-05-16/05 : Vote pour la fixation de la redevance opérateurs communication

Mme le Maire explique aux membres du conseil municipal que jusqu'à présent, aucune redevance n'était demandée aux opérateurs au titre de l'occupation du domaine public par les réseaux et installations de télécommunication et propose de fixer cette redevance, conformément aux montants légaux à :

TARIFS		
Aérien/Km	Souterrain/Km	Emprise au sol/m2
54.30 €	40.73 €	27.15 €

Après en avoir voté, le conseil municipal, à l'unanimité, **décide** :

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

- **D'ACCEPTER** les montants proposés pour la redevance opérateurs communication.

➤ 2022-05-16/06 : Approbation marché ateliers municipaux

Mme le Maire informe les membres du conseil municipal avoir approuvé les marchés pour les travaux des ateliers municipaux avec les entreprises suivantes :

TABLEAU RECAPITULATIF DU MARCHE TRAVAUX ATELIERS MUNICIPAUX

LOT	Intitulé	ENTREPRISES	Base Projet A	PSE : Options Aléatoires	Additif	PSE : Déposes	PSE : Réseau adduction eau	PSE : Réseau téléphone	Tr Opt : Panneaux photovoltaïque	Variante : Dalle portée	TOTAL (Base+Options)
1B	Terrassement VRD	EGCB 17	17 671,01			794,00	5 167,20	2 514,80	3 477,60		29624,61
2B	Gros Œuvre		38 934,58	775,70						4 806,45	44516,73
3B	Charpente menuiserie	Poisac	16 169,32								16169,32
4B	Couverture Zinguerie	LOPES	7 985,80								7985,80
5	Platerie	BERTHOUT	7 866,10								7866,10
6	Carrelage	BOISDRON BOUTY	10 109,99								10109,99
7	Electricité	FRADON	7 799,00								7799,00
8	Plomberie sanitaire	ALBERT	6 491,53								6491,53
9	Peinture	GUENAUD	2 839,74	300,00							3139,74
10	Photovoltaïque	ALLEZ	15 993,73								15993,73
TOTAL GENERAL			115 867,07	1 075,70	0,00	794,00	5 167,20	2 514,80	3 477,60	4 806,45	133702,82
TVA 20%			23 173,41	215,14	0,00	158,80	1 033,44	502,96	695,52	961,29	26740,564
TOTAL GENERAL (TTC)			139 040,48	1 290,84	0,00	952,80	6 200,64	3 017,76	4 173,12	5 767,74	160443,38

Le lot « Photovoltaïque » est différé.

Mme le Maire précise que la commune se chargera de déposer la serre qui se trouve sur le côté des ateliers et qu'elle va essayer de voir avec la SEM ENERGIES si elle peut prendre en charge les panneaux photovoltaïques. Les travaux vont pouvoir normalement commencer début juillet 2022.

Les membres du conseil donnent un avis favorable pour l'exécution des travaux par les entreprises énumérées.

➤ 2022-06-16/07 : Echange de parcelles

Mme le Maire remercie M. Michel GRAVOUIL pour son travail et propose aux membres du conseil municipal d'échanger les parcelles comme suit :

La commune cède :

Nom	Parcelles	Superficie	Valeur à l'hectare	Valeur totale
Groupement forestier Landes Girondines	ZM 17	0,5012	3000 €	1503,60 €
Groupement forestier des Landes du Chapelain	ZS 29	4ha 1809	4000 €	16723,60 €
Groupement forestier Lugéras	ZC 40	1,5192	4000 €	6076,80 €
	ZD 10	0,5372	2500 €	1343,00 €
	ZD 66	0,4875	2500 €	1218,75 €
	ZC 60	1ha 5364	4000 €	6145,60 €
	ZC 64	0ha 4430	2000 €	886,00 €
TOTAL		9ha 2054		33897,35 €

La commune en échange reçoit :

Nom	Parcelles	Superficie	Valeur à l'hectare	Valeur totale
Groupement forestier Visaubes	ZC 33	2ha 0754	4000 €	8301,60 €
Groupement forestier Lugéras	ZC 30	0,3998	4000 €	1599,20 €
	ZC 31	1,6512	4000 €	6604,80 €
Groupement forestier Landes Girondines	ZN 34	0,5520	4000 €	2208,00 €
	ZD 47	0,8203	2000 €	1640,60 €
Groupement forestier des Landes du Chapelain	ZS 14	2,5010	2200 €	5502,20 €
Groupement forestier Fontaine de l'Abdie	ZS 13	1,1640	2500 €	2910,00 €
TOTAL		9ha 1637		28766,40 €

Mme le Maire précise qu'une soulte de 5130.95 € va être versée à la commune. Elle explique également que le but est de regrouper les parcelles.

Après en avoir voté, le conseil municipal, à l'unanimité, **décide** :

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

- **D'ACCEPTER** l'échange des parcelles énumérées ci-dessus.

INFORMATIONS :

Ombrières solaires

A la demande de plusieurs élus, Mme le Maire souhaite revenir sur un dossier qui a été traité avec la SEM ENERGIES qui consiste en l'installation d'ombrières solaires sur le parking de la gare. La SEM ENERGIES a déposé un permis de construire et celui-ci a été accordé. Certains membres du conseil municipal ne sont pas d'accord avec l'emplacement de ces ombrières. M. Arnaud AUGIER présente le projet en photographies et explique que cela risque de poser un problème pour la fête locale qui devra être délocalisée et demande si cela est possible de changer l'emplacement prévu. M. Dominique SAUVEZIE explique que le permis de construire a déjà été accepté et que la fête locale peut être délocalisée sans problème.

Mme Le Maire fait un tour de table et demande l'avis général des conseillers. Il en ressort que la plupart des membres souhaitent changer l'emplacement de ces ombrières.

Mme le Maire va prendre contact avec la SEM ENERGIES pour revoir ce dossier.

Pont du Maine A Gat

Mme le Maire indique que le Maire de Bédénac a lancé une étude pour la réfection du Pont du Maine A Gat, qui sépare les communes de Bussac-Forêt et de Bédénac. Ce pont est en mauvais état et l'étude coûte 2900€.

M. Michel GRAVOUIL précise que le pont n'est abîmé que du côté de Bédénac.

Formation des élus

Mme le Maire informe les membres du conseil municipal qu'un programme de formations est proposé par l'association des Maires. Ce programme est disponible en mairie et sera adressé à chacun des élus.

Cession d'une parcelle

Mme le Maire informe qu'elle a rencontré le service patrimoine du camp militaire, la parcelle ZM 8 d'une superficie de 526m², sera proposée à la vente à la commune pour un montant de 40€. Lorsque ce dossier sera complet, le conseil municipal devra délibérer.

Parcelle SNCF

Mme le Maire indique qu'elle a rencontré un représentant de l'immobilier SNCF, représentant avec qui elle a échangé au sujet de la parcelle E 874 d'une superficie de 301m² appartenant à la SNCF et située sur le parking de la gare. Un courrier de demande d'acquisition va être adressé à la SNCF.

Elections législatives

Mme le Maire rappelle les dates du prochain scrutin législatif soit le 12 et 19 juin prochain. Le tableau des permanences est établi et sera adressé à chacun avant le scrutin.

M. Dominique SAUVEZIE s'excuse et quitte la séance à 21h30.

Questions diverses

Fête Locale

M. François DUPUY indique que la fête locale est prévue du 10 au 12 juin et qu'il y a beaucoup de choses à préparer. Plusieurs associations ont demandé des bancs mais la commune n'en a pas assez.

Mme le Maire propose de demander aux communes voisines de Bédénac et Chepniers de nous prêter des bancs. De plus elle précise que les organisateurs du FREE MUSIC ont sollicité du matériel.

M. Arnaud AUGIER rappelle qu'il y a un repas prévu et qu'il faudra également des tables et des bancs. Il indique également qu'il y aura normalement un peu plus de manèges que d'habitude et que le Club de Tennis de Table ne pourra pas tenir la buvette. Qu'il faut donc trouver des remplaçants.

Mme Eugénie PETITFRERE demande si les jeux qui sont organisés le vendredi soir sont ouverts à tous les enfants. Mme le Maire et M. François DUPUY indiquent qu'habituellement les jeux sont ouverts aux enfants jusqu'en classe de 6^{ème}.

Mme le Maire rappelle que pour l'achat des places de manèges, une subvention exceptionnelle de 1 000 € est votée à l'association du Club de Gym qui est en charge de s'occuper de l'organisation des jeux.

Sonorisation de la salle des fêtes

M. Arnaud AUGIER indique que la livraison de la sonorisation de la salle des fêtes sera plus longue que prévue car il y a une pénurie mondiale des composants. L'entreprise est en relation avec un autre fournisseur mais cela n'aura aucune incidence sur le prix. La livraison est normalement prévue entre le 6 et le 10 juin 2022.

Panneau d'informations

M. Arnaud AUGIER indique que le socle en béton est en fin de séchage et que l'installation pourra se faire prochainement.

Site Internet et application

M. Arnaud AUGIER informe les membres du conseil municipal que le site internet et l'application doivent arriver la semaine prochaine.

Journée « correspondants défense »

M. Jérôme SECQ précise s'être rendu à la journée « correspondants défense » à Rochefort. Lors de cette journée, il lui a été rappelé de ne pas oublier de s'inscrire auprès de la gendarmerie avant de partir en vacances. Il a également retenu que les porte-drapeaux peuvent avoir un diplôme. A ce jour, l'un de nos porte-drapeaux n'en a pas. Il faut donc prévoir de lui en remettre un.

Conseil Municipal des Jeunes

Mme Eugénie PETITFRERE informe les membres du conseil qu'une réunion du conseil municipal des jeunes s'est tenue le 07 mai dernier et qu'une vidéo de présentation des jeunes conseillers est en cours de montage par M. Arnaud AUGIER.

Une fête des « enfants » va peut-être être organisée le 7 juillet 2022. Le conseil municipal des jeunes va se réunir à nouveau pour l'organisation.

Mme Corinne BRUNETEAU indique que la bulle de tennis a bien été nettoyée. Elle indique que la parcelle 37, située Route de Blaye n'a pas été tondue et que c'est un peu gênant pour la propreté du lieu.

Mme Maryse BARBIERI informe les membres du conseil municipal que les entretiens concernant le recrutement d'une ATSEM auront lieu le 4 juin prochain. A ce jour, cinq candidates titulaires du concours d'ATSEM sont convoquées.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.

La prochaine séance de Conseil Municipal est fixée au 13 juin 2022 à **19h30**.